

## PROFIL DE POSTE

### DIRECTEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAISON DES COLLINES

#### **FONCTIONS : Directeur de l'accueil de loisirs de la Maison des Collines**

*Le directeur de l'accueil de loisirs est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'association et sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice-adjointe de l'association*

#### **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.**

Créée en 1911, l'ACL (Association des Centres de Loisirs) dont le siège est situé à Grenoble a pour objectif éducatif de

**Permettre à l'enfant de devenir un citoyen libre et responsable en participant à la construction d'une société plus démocratique et plus respectueuse de l'environnement.**

De ce projet général découlent les objectifs suivants :

Répondre aux besoins du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents dans les domaines éducatifs et culturels, tout en luttant contre toute forme d'exclusion.

Répondre à la demande du plus grand nombre de familles en favorisant l'accessibilité, la diversité et la qualité de nos actions.

Affiliée à la Fédération des Francas, L'A.C.L. se reconnaît dans les principes éducatifs que cette association d'Education Populaire défend.

#### PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de la Maison des Collines est situé « Château Bel air » 38320 EYBENS. Il fonctionne tous les mercredis et tous les jours des vacances scolaires, de 8h à 18h.

Il propose tout au long de l'année des activités d'accueil de loisirs.

Son projet de fonctionnement est axé sur la découverte de la nature et la protection de l'environnement.

#### DETAIL DE LA FONCTION

Le Directeur de l'accueil de loisirs est responsable de l'organisation, de l'animation, et de la gestion de la structure.

Il constitue lui-même son équipe d'animation (animateurs en Contrat d'Engagement Educatif), élabore avec cette équipe le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, en conformité avec le projet éducatif de l'association, définit avec son équipe le programme d'animation, le réalise, et évalue ses actions, en relation étroite avec la direction de l'association. Ce projet pédagogique tient compte des orientations données par la ville de Grenoble.

Il travaille en étroite collaboration avec le service municipal présent sur le site et veille à créer et à assurer du lien entre les partenaires présents.

Il assure la transmission des informations administratives concernant l'embauche des animateurs, l'établissement des payes des animateurs, les listes de présence des enfants, les justificatifs de comptabilité et les bilans d'activités aux services concernés du siège de l'association.

Il assure la relation avec les familles utilisatrices et avec les autres acteurs éducatifs concernés par ce centre de loisirs.

Il est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis

Il participe aux réunions d'équipe avec les autres personnels d'animation de l'association et de manière générale à la vie de l'association.

En accord avec le personnel présent sur place, il assure le rangement du matériel et des lieux après chaque période de centre de loisirs.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

- Formation : BPJEPS ou équivalent et BAFD ou équivalent
- Sensibilité à l'éducation à l'environnement
- Contrat à durée indéterminée à plein temps.
- Groupe D de la convention collective de l'animation, indice 305
- Salaire brut mensuel : 2160.59 €, hors ancienneté
- Lieux de travail : Maison des Collines à Eybens et siège de l'association, Villa Arthaud - 11 avenue Jean Perrot à Grenoble.

### **POUR POSTULER**

- Par courrier auprès de l'Association des Centre de Loisirs, 11 avenue Jean Perrot 38100 GRENOBLE
- par mail à l'adresse : [emploi@acl-grenoble.org](mailto:emploi@acl-grenoble.org)